SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le mardi 29 janvier 2024 à 18 h 30 à la salle du conseil située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil Guy Gendron, Jacques Giroux et Guy Lemieux, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dumaresq, formant quorum.

Messieurs les conseillers Benjamin Bourcier et Mathieu Mercier sont absents.

Assiste également à cette séance Madame Manon Darche, greffière-trésorière adjointe.

2024-01-019 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Giroux Appuyé par M. Guy Lemieux Et unanimement résolu

Que la séance extraordinaire du 29 janvier 2024 soit et est ouverte à 18h30.

ADOPTÉE

2024-01-020

EMBAUCHE DE MONSIEUR IDANUEL VALLEJOS À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

ATTENDU que le poste de directeur général et greffier-trésorier est

vacant;

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi le 22 novembre 2023 sur

diverses plateformes (réseaux sociaux, site Internet,

Réseau d'information municipale, etc.;

ATTENDU qu'à la suite de la réception des curriculums vitae, quatre

(4) candidat(e)s ont été rencontrés en entretien, les 15 et

16 janvier dernier;

ATTENDU que le candidat répondant le mieux aux critères établis pour

occuper ce poste est monsieur Idanuel Vallejos;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron Appuyé par M. Jacques Giroux Et unanimement résolu

D'embaucher monsieur Idanuel Vallejos au poste de directeur général et greffier-trésorier.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois le contrat de travail rédigé à cet effet, d'une durée de deux (2) ans. Que l'entrée en fonction est prévue le 19 février 2024.

ADOPTÉE

2024-01-021 CENTRE COMMUNAUTAIRE / RÉPARATION DU COMPTOIR ET DU LAVABO DE LA CUISINE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que le lavabo de la cuisine du centre communautaire est défectueux et que le comptoir a été brûlé par un locataire de

la salle;

ATTENDU la soumission déposée par DRDM au montant estimé de

1 350 \$ pour les matériaux et de 800 \$ pour la main-d'œuvre,

taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Guy Gendron Appuyé par M. Guy Lemieux Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de réparation du comptoir et du lavabo de cuisine du centre communautaire à l'entreprise DRDM selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même le budget municipal.

ADOPTÉE

2024-01-022 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Guy Gendron Appuyé par M. Jacques Giroux Et unanimement résolu

Que la séance extraordinaire du 29 janvier 2024 soit levée à 18 h 40.

ADOPTÉE

Martin Dumaresq Manon Darche
Maire Greffière-trésorière adjointe